

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'AMBILLY**

Séance du 12 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 9 Présents : 8 Votants : 9	Délibération N°397/2024 Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats
---	--

Le vendredi 12 avril 2024 à 10h00, le Conseil d'Administration du CCAS d'Ambilly s'est réuni, salle du Conseil du Clos Babuty, sous la présidence de Monsieur le Vice-Président, Laurent GILET

Date de la convocation : 28/03/2023

Présents ou représentés :

M. Guillaume MATHELIER, M Laurent GILET, Mme Christiane GROS, Mme Bertilla LE GOC, Mme Rabia HADDADI, M Roland MARTIN, M André BURNIER, Mme Hélène VIGNAGA.

Absents :

Pouvoirs :

M Guillaume MATHELIER a donné pouvoir à Laurent GILET

Mme Bertilla LE GOC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Social N°397/2024 : Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Laurent GILET, Vice-Président du CCAS

Le compte administratif du Budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2023 et son résultat montrent une gestion au plus proche des besoins des usagers en lien avec le contexte actuel.

Le Président étant absent, il ne prend pas part au vote.

1 - Le compte administratif se résume comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2023	Réa 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36 642,25 €	12 659,05 €
023-Virement section de fonctionnement		
011 - Charges à caractère général	15 502,25 €	206,00 €
60623 - Alimentation	302,25 €	0,00 €
60632 - fournitures petits équipements	50,00 €	0,00 €
6064- fournitures non stockées	0,00 €	206,00 €
611 - prestations de services	1 590,00 €	
611 - prestations de services	10 000,00 €	0,00 €
611 - prestations de services	3 500,00 €	0,00 €
6241 - Transport	60,00 €	0,00 €
6236 - catalogues et imprimés	0,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	790,00 €	786,62 €
Amortissements	790,00 €	786,62 €
65 - Autres charges gestion courante	20 350,00 €	11 666,43 €
6558 - contributions obligatoires	350,00 €	279,88 €
65133 - Secours d'urgence	5 000,00 €	1 396,55 €
65134 - aides	15 000,00 €	3 910,00 €
65138-Autres secours		5 580,00 €
65748-Subvention de fonctionnement		500
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	36 642,25 €	36 787,65 €
002 - Excédent antérieur reporté		
Fonctionnement	14 842,25 €	14 842,25 €
70 - Produits des services	1 500,00 €	1 645,40 €
7031 - Concessions cimetière	1 500,00 €	1 645,40 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	0,00 €	0,00 €
74 - Dotations et subventions	20 000,00 €	20 000,00 €
7474 - subvention commune	20 000,00 €	20 000,00 €
75 - Autres produits de gestion	300,00 €	300,00 €
75888 - autres produits divers	300,00 €	300,00 €
RESULTAT BRUT DE LA SECTION		24 128,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2023	Réa 2023
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 719,22 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution d'Inv. reporté		
21 - Immobilisations corporelles	6 719,22 €	0,00 €
21828 - Autres matériels de transport	6 719,22	0,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 719,22 €	6 715,84 €
001 - Solde d'exécution d'Inv. reporté	5 929,22	5 929,22 €
021- Virement de la section de fonctionnement		
040 - Opérations d'ordre entre section	790,00 €	786,62 €
281848 - amortissement matériels	790,00	786,62 €
RESULTAT BRUT DE LA SECTION		6 715,84 €

2 – Affectation du résultat :

Le résultat de fonctionnement résulte non seulement de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'année mais également de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève pour 2023 à 24 128,60 €.

	RECETTES	DEPENSES	DIFFERENCE
EXERCICE 2023	21 945,40	12 659,05	9 286,35
EXCEDENT 2022 REPORTE	14 842 .25		14 842.25
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	36 787,65	12 659.05	24 128.60

Le résultat d'investissement résulte non seulement de la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'année mais également de la reprise du résultat de l'année précédente.

Il s'élève pour 2023 à **6 715,84 €**.

	RECETTES	DEPENSES	DIFFERENCE
EXERCICE 2023	786,62	0.00	786.62
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 REPORTE	5 929,22		5 929,22
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023	6 715,84	0.00	6 715,84

- Report de l'excédent en section de fonctionnement pour un montant de **24 128.60 €** au compte
002 « résultats de fonctionnement reporté » 24 128.60 € €

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'APPROUVER le compte administratif du budget CCAS
- D'APPROUVER le report du résultat tel que proposé ci-dessus.

La secrétaire de séance

Bertilla LE GOC



Fait et délibéré le 12 avril 2024,

Le Président

Guillaume MATHÉLIER



Pièce jointe :

- Compte administratif 2023

Télétransmis le : 18/04/24

Publiée sur le site internet le : 23/07/24

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.